

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour\*

CX/NFSDU 04/26/1  
Juillet 2004

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

#### Vingt-sixième session

« Brückenforum Bonn », Friedrich-Breuer-Strasse 17,  
Bonn (Allemagne), 1<sup>er</sup> – 5 novembre 2004

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 04/26/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	CX/NFSDU 04/26/2*
3.	Directives pour l'utilisation des allégations nutritionnelles: Projet de tableau des conditions applicables à la teneur en nutriments - (Partie B: Fibres alimentaires à l'étape 7)	<a href="#">ALINORM 04/27/26, Annexe II</a>
	- Observations à l'étape 6	<a href="#">CX/NFSDU 04/26/3</a>
	Propositions relatives à une définition et aux méthodes d'analyse des fibres alimentaires	<a href="#">CX/NFSDU 04/26/3-Add.1</a>
4.	Projet de directives concernant les suppléments en vitamines et sels minéraux à l'étape 7	<a href="#">ALINORM 04/27/26, Annexe IV</a>
	- Observations à l'étape 6	<a href="#">CX/NFSDU 04/26/4</a>
	Rapport sur les propositions concernant des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments, à des fins d'étiquetage	<a href="#">CL 2004/13-NFSDU*</a> ; <a href="#">CX/NFSDU 04/26/4-Add.1</a>

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| 5.  | <p>(a) Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons à l'étape 7</p> <p>- Observations à l'étape 6</p> <p>(b) [Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons [et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales] ]</p> <p>Section b: Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> | <p><a href="#">ALINORM 04/27/26, Annexe V;</a><br/>CRD 1<br/>CX/NFSDU 04/26/5</p> <p><a href="#">CL 2004/20-NFSDU*</a></p> <p><a href="#">CX/NFSDU 04/26/6</a><br/><a href="#">CX/NFSDU 04/26/6-Add.1</a></p> |
| 6.  | <p>Avant-projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 7</p> <p>- Observations à l'étape 6</p>  | <p><a href="#">ALINORM 04/27/26, Annexe VI</a><br/><a href="#">CX/NFSDU 04/26/7</a></p>   |
| 7.  | <p>Avant-projet de révision des listes consultatives des sels minéraux et des composés vitaminiques utilisables dans les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979) à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p>   | <p><a href="#">CL 2004/21-NFSDU*</a></p> <p><a href="#">CX/NFSDU 04/26/8</a><br/><a href="#">CX/NFSDU 04/26/8-Add.1</a></p>   |
| 8.  | <p>Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p>  | <p><a href="#">CX/NFSDU 04/26/9</a></p> <p><a href="#">CX/NFSDU 04/26/9-Add.1</a><br/><a href="#">CX/NFSDU 04/26/9-Add.2</a></p>  |
| 9.  | <p>Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux activités du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime</p>   | <p><a href="#">CX/NFSDU 04/26/10</a></p>  |
| 10. | <p>Document de travail sur la définition des acides gras trans</p>  | <p><a href="#">CX/NFSDU 04/26/11</a></p>  |
| 11. | <p>Autres questions et activités futures</p>  |   |
| 12. | <p>Date et lieu de la prochaine session</p>   |   |
| 13. | <p>Adoption du rapport</p>  |   |

**NB:** Le Secrétariat en Allemagne distribuera tous les documents, à l'exception de ceux signalés par un astérisque.

Les documents de travail seront affichés sur le site Web du Codex à mesure de leur finalisation. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante:

<http://www.codexalimentarius.org>

Les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur auront été distribués avant la session, car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place sera limité.

**NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Ouverture de la session:** La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

**Point 1. Adoption de l'ordre du jour (CX/NFSDU 04/1).** Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 2. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités Codex (CX/NFSDU 04/2).** Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou par d'autres Comités. Le document est fondé sur les informations compilées par le Secrétariat du Codex.

**Point 3. Directives relatives aux allégations nutritionnelles : projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B: Fibres alimentaires, à l'étape 7).** Afin de faciliter les débats, les délégations seront invitées à examiner les propositions soumises par la France et la Suède concernant une définition plus exhaustive (CX/NFSDU 04/3-Add.1).

**Point 4. Projet de directives concernant les suppléments en vitamines et en sels minéraux, à l'étape 7 (ALINORM 04/27/26, Annexe IV).** Le texte actuel intègre les améliorations apportées lors de la vingt-cinquième session du Comité, les observations à l'étape 6 sont compilées dans le document portant la cote CX/NFSDU 04/4. La compilation des propositions soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2004/13 concernant des valeurs de référence supplémentaires et révisées, à des fins d'étiquetage, sera effectuée par l'Afrique du Sud (CX/NFSDU 04/4-Add.1).

**Point 5. Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons à l'étape 7 (ALINORM 04/27/26, Annexe V).** Le texte actuel de l'Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons tient compte des améliorations proposées lors de la vingt-cinquième session du Comité. Le rapport du Groupe de travail, qui se réunira avant la vingt-sixième session pour débattre des exigences en matière de composition, sera distribué sous la cote CRD 1. Les observations relatives à la Section B, concernant les préparations pour nourrissons à des fins médicales spéciales à l'étape 3 figureront dans le document portant la cote CX/NFSDU 04/6.

**Point 6. Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 7 (ALINORM 04/27/26, Annexe VI).** Le Comité sera invité à examiner le projet de directives, tel qu'amendé pendant la dernière session du Comité. Les observations seront présentées dans le document portant la cote CX/NFSDU 04/7.

**Point 7. Avant-projet de révision des listes consultatives des sels minéraux et des composés vitaminiques utilisables dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979) à l'étape 4 (CL 2000/21-NFSDU).** Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, l'Allemagne a révisé ce document. Les observations sont présentées dans le document portant la cote CX/NFSDU 03/8.

**Point 8. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé, à l'étape 4 (CX/NFSDU 04/9).** Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, le document a été révisé par le Gouvernement français, en collaboration avec ses partenaires. Les observations à l'étape 3 seront présentées dans le document portant la cote CX/NFSDU 03/9-Add.1.

**Point 9. Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux activités du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CX/NFSDU 04/10).** Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, un document de travail sera rédigé par le Gouvernement australien.

**Point 10. Document de travail sur la définition des acides gras trans (CX/NFSDU 04/11).** Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, ce document sera rédigé par la Malaisie et le Danemark.

**Point 11. Autres questions et activités futures.** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités, à condition qu'elles

répondent aux objectifs à moyen terme et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

**Point 12. Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

**Point 13. Adoption du rapport.** Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa vingt-sixième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.